

[Traduction]

M. Tobin: Je ne sais pas ce qu'elle a dit, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Pour l'information du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M^{me} Tardif) a dit que le discours du député n'avait aucun rapport avec les amendements proposés au projet de loi C-15. Le dénominateur commun de ces amendements, c'est l'obligation du gouvernement de rendre des comptes à la population.

M. Tobin: Je peux dire à l'honorable députée que, pour les habitants de la péninsule nord, il y a un rapport. Lorsque nous parlons de la possibilité que des investisseurs étrangers viennent acheter les conserveries de la péninsule, une par une, et réduisent les employés au rang de serfs d'un maître étranger, il y a un rapport. C'est là le damné problème avec les gens d'en face: ils voient tout dans un contexte urbain, ils se croient dans un conseil d'administration et nous servent les discours sur la libre entreprise qui en sortent habituellement. Ils oublient les Canadiens qui vivent dans des régions qui dépendent des richesses naturelles. Je refuse d'admettre que le sort des habitants de la péninsule nord n'a pas autant de rapport avec le sujet que ces discours des gens de Toronto, Calgary ou Vancouver. Que oui, il y a un rapport, et c'est là le damné problème, monsieur le Président.

Il y a un bon nombre de secteurs qui dépendent des richesses naturelles, que ce soit la pêche, la forêt ou l'agriculture, et que l'on ne trouve pas en ville. Les gens font leur journée de travail, loin de tout. Mais ils sont très exposés aux conséquences d'un projet de loi qui permettra aux investisseurs étrangers de venir prendre ce qu'il y a de mieux, les meilleures de nos conserveries ou de nos exploitations forestières, laissant le reste qui devra être subventionné par le gouvernement du Canada.

Nous voulons une politique cohérente de développement des richesses naturelles qui tienne compte des intérêts à long terme des habitants des petites localités qui en dépendent. Si l'on présente un projet de loi qui laissera les investisseurs acheter n'importe quoi, sans contrôle, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, alors ces gens revêtent une importance prééminente. En plus, on a fait une évaluation des conséquences, mais on l'a gardée secrète, ce qui fait que personne ne sait s'il y aura des avantages ou des inconvénients. Bien sûr que ces gens comptent, et c'est même pour cela qu'ils sont venus à Ottawa. Il a fallu qu'ils viennent jusqu'ici pour être entendus par le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser), car il n'a pas voulu aller dans la péninsule nord. Voilà le problème, cette étroitesse d'esprit, cette mentalité de membre de conseil d'administration qui veut que le profit à n'importe quel prix soit plus important que les gens. Je rejette cette mentalité.

J'appuie la motion des néo-démocrates. Nous ne sommes pas sectaires au point de ne pas appuyer une bonne motion lorsqu'il s'en présente une. Tout ce que demande cette motion c'est que, lorsque l'on fait une évaluation, on donne aux personnes touchées le droit de la voir et de déterminer si un investissement étranger donné est bon ou mauvais.

Investissement Canada—Loi

Pour des localités historiques aussi merveilleuses que New Ferolle, Green Island Brook et St. Anthony, dans la grande péninsule nord, le projet de loi C-15, qui donne aux investisseurs étrangers un droit illimité de venir prendre ce qu'il y a de mieux et de laisser le reste, est inacceptable.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir encore une fois au sujet du projet de loi C-15. Lorsqu'il était dans l'opposition, le parti au pouvoir a demandé sans relâche au gouvernement de l'époque d'agir au grand jour et de permettre aux députés de la Chambre de critiquer les mesures qu'il proposait à la population. C'est pourquoi il est surprenant de voir que, une fois arrivé au pouvoir, ce parti n'est plus disposé à appuyer la transparence ou la liberté d'information que vise à garantir la série de motions dont la Chambre est saisie.

Lorsqu'il était dans l'opposition, le regretté honorable Walter Baker, que mon collègue a cité il y a quelques instants, a fait sans doute l'un des plaidoyers les plus fervents à la Chambre pour demander au gouvernement d'agir au grand jour. Je voudrais citer un passage de son discours, que voici:

Si nous voulons que le Parlement et les groupes de notre société jouent leur rôle, et que la population puisse juger en connaissance de causes. L'un des formidables mécanismes du pouvoir consiste non seulement à pouvoir scruter tous les rouages du gouvernement, mais aussi à savoir comment procéder pour surveiller, contrôler le gouvernement et lui demander des comptes en se fondant sur des renseignements et des données plutôt que sur l'instinct.

L'honorable Walter Baker a mis dans le mille. Les Canadiens doivent avoir accès à l'information. L'économie de notre pays dépend de cette information et, grâce aux moyens mis à leur disposition, les Canadiens peuvent porter un jugement.

• (1540)

Au cours des audiences du comité, certains témoins ont dit que les dispositions de ce projet de loi étaient trop restrictives. C'est un ancien commissaire de l'AEIE, M. Gorse Howarth, qui a fait le plaidoyer le plus énergique à cet égard. Il avait une grande expérience des questions touchant le contrôle des investissements au Canada. Lorsqu'il a comparu devant le comité, il a formulé des critiques dont j'aimerais vous faire part, au sujet de l'ancienne loi sur l'AEIE. Il a déclaré:

Ce qui était le plus sujet à critique, du moins à mes yeux, c'est le secret qui entourait tout ce processus... La vérité, c'est que, étant donné la façon dont cette loi était rédigée, le gouvernement et l'agence étaient obligés de tout dissimuler au public.

A mon sens, il en va de même du nouveau projet de loi sous sa forme actuelle. Les exigences relatives au secret sont tout aussi strictes. Pratiquement tous les renseignements qui étaient considérés comme confidentiels par le Parlement aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger le seront également en vertu de la nouvelle loi. Et si telle est la tendance, le Parlement, le gouvernement, l'agence et tous les intéressés peuvent s'attendre, tôt ou tard, une fois passé le premier enthousiasme, à se heurter aux mêmes critiques parce que toute cette affaire ne se déroule pas au vu et au su du public. Les critiques seront d'autant plus vives que le gouvernement actuel, sauf erreur, s'est engagé à agir au grand jour.

L'ancien ministre, l'honorable Walter Baker, aurait approuvé cette déclaration. Il aurait sans doute dit que c'est exactement ce que compte faire son gouvernement, mais il aurait eu tort. A l'instar du projet de loi précédent, la mesure à l'étude ne permet pas aux Canadiens d'examiner les facteurs qui entrent en ligne de compte dans la prise des décisions.